



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 9 mars 2018

DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association « Les Chats de Chez Nous »

L'An Deux Mille dix-huit, le 9 mars à 17 heures 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 2 mars 2018.

ETAIENT PRESENTS :

Catherine MEZZANA, Céline SIMONI-PIACENTINI, Emma MUSSIER, Emmanuelle de GENTILI, François TATTI, François-Xavier RIOLACCI, Guy ARMANET, Ivana POLISINI, Jean BIAGGINI, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Jean-Noël VALERY, Julien MORGANTI, Linda PIPERI, Louis POZZO DI BORGIO, Marie-Christine BERTOLUCCI, Marie-Dominique CARRIER, Mattea LACAVE, Philippe PERETTI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Valérie BIANCHI.

ONT DONNE POUVOIR :

Angèle BRUNINI	à	Linda PIPERI
Jean-Michel SAVELLI	à	Jean-Noël VALERY
Gilles SIMEONI	à	Mattea LACAVE
Michel CASTELLANI	à	Ivana POLISINI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Emmanuelle de GENTILI
Françoise VESPERINI	à	François TATTI
Marie-Dominique GIAMARCHI	à	Marie-Christine BERTOLUCCI
Dominique ROSSI	à	Michel SIMONPIETRI
Michel ROSSI	à	Emma MUSSIER

QUORUM : 21 (2^{ème} convocation – pas de quorum nécessaire)

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Etienne PERFETTI, Henri POYET, Jean ZUCCARELLI, Jean-Jacques PADOVANI, Lucien NATALI, Marie-Hélène VALENTINI, Marie-Paule HOUEMER, Serena BATTESTINI, Thérèse LORENZI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. M. Julien MORGANTI est élu secrétaire de séance.

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association « Les Chats de Chez Nous »

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2003 définissant la compétence de la CAB en matière de construction, entretien et gestion de fourrière d'animaux ;

Vu la délibération du 21 avril 2011 par laquelle la Communauté d'Agglomération de Bastia réaffirme la compétence Fourrière Animale ;

Considérant qu'un partenariat avec le secteur associatif permet d'organiser les adoptions de chats et de chiens ;

Considérant que l'association « les Chats de Chez Nous » soutient la CAB en recensant les communautés de chats errants sur le territoire afin de les capturer et de faire procéder à des stérilisations et des vaccinations, et accueille, soigne et nourrit les chats abandonnés ;

Considérant le projet de développement de l'association ;

Considérant la demande de subvention de l'Association les Chats de Chez Nous ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 19 février 2018 ;

Vu le rapport de présenté n°6 ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

D'attribuer une subvention de 3 000 € à l'Association « les Chats de Chez Nous » au titre de l'exercice 2018 ;

DIT

Que les crédits seront inscrits au BP 2018 ;

Conseil du 9 mars 2018

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association « Les Chats de Chez Nous »

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **19 MARS 2018**
et publication ou notification
du **19 MARS 2018**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOCHRAOUI



LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long horizontal stroke.

François TATTI